



DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRENOM (ENFANT DE TREIZE ANS ET PLUS)

Article 60 du code civil

Je/Nous soussigné(s),

NOM du 1^{er} représentant légal

Prénom(s)

Né(e) le

A (ville, pays)

Adresse

Mail

Téléphone

ET

NOM du 2^{ème} représentant légal

Prénom(s)

Né(e) le

A (ville, pays)

Adresse

Mail

Téléphone

Demande/demandons que l'enfant :

NOM

Prénom(s)⁽¹⁾

Né(e) le

A (ville, pays)

De nationalité

Adresse

qui a consenti au changement de son/ses prénom(s) par déclaration du

se prénomme désormais selon l'ordre déterminé ci-dessous :

1^{er} prénom : 4^{ème} prénom :

2^{ème} prénom :⁽²⁾ 5^{ème} prénom :

3^{ème} prénom : [...]

⁽¹⁾ Indiquez tous les prénoms actuellement mentionnés dans l'acte de naissance de l'enfant, dans l'ordre présentement établi.

⁽²⁾ Ne remplissez cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.

Pour le(s) motif(s) suivant(s) ⁽³⁾ :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'atteste/nous attestons sur l'honneur qu'aucune procédure de changement de prénom(s) n'est actuellement en cours devant les juridictions françaises, et qu'aucune demande de changement de prénom(s) n'est actuellement examinée devant un autre officier de l'état civil au nom et pour le compte de l'enfant.

Je déclare/Nous déclarons n'avoir jamais formulé de demande de changement de prénom(s) au nom et pour le compte de cet enfant

Si tel n'est pas le cas,

J'indique/Nous indiquons avoir déjà formulé la ou les demande(s) de changement de prénom(s) et pour le compte de cet enfant, et mentionnée(s) ci-dessous :

Date et lieu de la demande	Autorité saisie	Date de la décision rendue

Je demande/Nous demandons également la mise à jour de son acte de naissance en ce sens que son/ses prénom(s) actuel(s) soi(en)t remplacé(s) par le(s) prénom(s) sollicité(s) par la présente demande :

Naissance le à

L'enfant est de nationalité étrangère ⁽⁴⁾ et je joins/nous joignons à la présente demande un certificat de coutume précisant le contenu de sa loi personnelle en matière de changement de prénom. Je suis/Nous sommes informé(e)(s) que la décision de changement de prénom(s) prise produira effet dans le pays dont le mineur est ressortissant, sous réserve que les autorités locales compétentes l'ait valablement reconnue. Je procéderai/Nous procéderons aux démarches tendant à la reconnaissance de la décision de changement de prénom(s) auprès des autorités locales compétentes, dès que celle-ci aura été prise.

Fait à le

Signature du ou des représentants légaux :

⁽³⁾ Si la place vous manque, il vous est possible d'expliquer sa/ses motif(s) sur papier libre que vous joindrez à la demande.

⁽⁴⁾ Si l'enfant possède une double nationalité (dont la nationalité française) ou est réfugié, apatride ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, cette rubrique ne lui est pas destinée.

Avertissement : en application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1) D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2) De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3) De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



CONSENTEMENT DU MINEUR DE TREIZE ANS ET PLUS A SON CHANGEMENT DE PRENOM(S)

Article 60 du code civil

NOM
Prénom(s) actuel(s)
Né(e) le
A (ville, pays)
De nationalité
Adresse

confirme la demande de changement de prénom(s) faite par mes parents ou par la/les personne(s) qui me représente(nt).

Je consens à ce que mon (mes) prénom(s) soi(en)t désormais, dans cet ordre :

1^{er} prénom :
2^{ème} prénom : (1)
3^{ème} prénom :
4^{ème} prénom :
5^{ème} prénom :
[...]

Fait à le

Signature du mineur de treize ans et plus

⁽¹⁾ Ne remplissez cette rubrique et les rubriques suivantes qu'en cas de choix d'autres prénoms. Les dispositions en vigueur ne limitent pas le nombre de prénoms. Toutefois, il paraît opportun d'en limiter le nombre.